

Bureau du 3 octobre 2005

Décision n° B-2005-3573

commune (s) : Vénissieux

objet : **Contrat de ville - Quartiers Minguettes et Max Barel - Aménagement des locaux de l'équipe du grand projet de ville (GPV) - Fonds de concours à la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la programmation 2004 du contrat de ville pour le grand projet de ville (GPV) Vénissieux-Minguettes et Max Barel, les partenaires ont redéfini les modalités de pilotage de cette opération avec la mise en place d'une équipe conduite par une direction co-mandatée par la communauté urbaine de Lyon, la commune de Vénissieux et l'Etat. Il a été convenu de procéder à son regroupement dans des locaux dédiés sur le site du GPV dans un local loué par la commune de Vénissieux au 1, rue Albert Einstein.

Ce regroupement nécessite des travaux d'adaptation évalués à 135 000 € TTC à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vénissieux.

Le montage financier de cette opération est le suivant :

| | |
|-------------------------|----------|
| - commune de Vénissieux | 67 500 € |
| - Communauté urbaine | 67 500 € |

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à l'opération d'aménagement des locaux de l'équipe du GPV de Vénissieux, à hauteur de 50 % de la dépense estimée à 135 000 € TTC, sous forme d'un fonds de concours de 67 500 € nets de taxes à la commune de Vénissieux.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention afférente.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 140 - fonction 824 - opération n° 0061.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,